

**Assemblée générale**

Distr. générale  
24 avril 2000  
Français  
Original: russe

---

**Cinquante-cinquième session**  
Point 74 de la liste préliminaire\*  
**Désarmement général et complet**

**Lettre datée du 24 avril 2000, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration où le Président par intérim de la Fédération de Russie, V. V. Poutine, salue les participants à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale au titre du point 74 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) S. Lavrov

---

\* A/55/50.

**Annexe à la lettre datée du 24 avril 2000,  
adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Le Président de la Fédération de Russie  
aux participants à la Conférence des Parties  
chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération  
des armes nucléaires en 2000**

J'envoie mes chaleureuses salutations aux participants à la sixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la première qui ait lieu depuis la décision historique de proroger le Traité pour une durée indéfinie.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, éprouvé par le temps, a vu se confirmer, depuis 30 ans qu'il existe, son rôle d'instrument essentiel d'atténuation du risque de propagation des armes nucléaires. Il a eu pour effet de renforcer la stabilité régionale et mondiale. La conclusion du Traité a créé les conditions voulues pour une avance irréversible vers le désarmement nucléaire, et diminué le risque de voir éclater une guerre nucléaire.

La Russie est attachée aux obligations qu'elle a assumées en matière de désarmement nucléaire, et entend continuer à les respecter dans la préservation de la stabilité stratégique et du système, mis en place depuis quelques dizaines d'années, d'accords de désarmement, base de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs.

État partie au Traité sur la non-prolifération, dont elle est l'un des dépositaires, la Fédération de Russie considère qu'il est l'un des piliers essentiels du système international de sécurité, en tant que principal mécanisme empêchant la prolifération des armes nucléaires, et garantissant parallèlement le développement de la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

La Fédération de Russie apprécie au plus point l'importance de la Conférence qui vient de s'ouvrir et devrait aboutir à un nouveau renforcement du Traité et de l'ensemble du régime international de non-prolifération nucléaire.

Je souhaite aux participants à la Conférence que leurs travaux soient fructueux et couronnés de succès.

Le Président par intérim de la Fédération de Russie  
(Signé) **V. Poutine**

Le 19 avril 2000

---